

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2008

ORGANISMES GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉS - (n° 719)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 81

présenté par
M. Herth, rapporteur
au nom de la commission des affaires économiques

ARTICLE 9

I. – Dans l’alinéa 1 de cet article, après le mot :

« Le »

insérer les mots :

« titre III du livre V du ».

II. – En conséquence, dans l’alinéa 2 de cet article, les mots : « du titre III du livre V » sont supprimés.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.